

*Déchets gazeux*

La troisième forme sous laquelle les déchets radioactifs se présentent est celle des gaz actifs—Toutes les émanations de gaz actif ou virtuellement actif se mélangent avec l'air normalement inactif de l'installation d'aération qui passe par des filtres et sort d'une cheminée de 150 pieds de hauteur. Le débit total de la cheminée d'une centrale à un réacteur sera d'environ 50,000 pieds cubes-minutes dont 15,000 proviendront du bâtiment qui abrite le réacteur et le reste, du bâtiment qui abrite les services. Les faibles échappements de gaz qui peuvent être radioactifs provenant de temps à autre de l'usine—par exemple, les échappements de l'incinérateur des déchets ou des hottes du centre de décontamination—seront filtrés sur place pour les débarrasser de toute particule radioactive avant de les laisser s'échapper dans la canalisation principale d'évacuation. La cheminée assurera, dans des conditions normales, une diffusion suffisante de l'effluent de gaz actif, mais dans certaines conditions météorologiques, la diffusion peut être mauvaise et il peut devenir nécessaire de réduire la libération des gaz.

Tout accroissement de radioactivité outrepassant la limite de sécurité dans la cheminée d'échappement nécessite la fermeture des registres de la cheminée, ce qui a pour effet d'empêcher tout autre échappement tant que les conditions ne sont pas meilleures.

Je pense que d'après ce que j'ai dit vous serez persuadés que l'on prend toutes les dispositions possibles pour empêcher que la centrale de Douglas Point ne constitue un danger pour la santé du personnel d'exploitation, des habitants de la région ou du grand public. Il convient de souligner que la Commission de contrôle de l'énergie atomique est chargée d'étudier tout ce qui a trait à la santé et à la sécurité à cette station et de ne pas délivrer de permis d'exploitation tant qu'elle n'est pas convaincue que la station a été construite conformément aux prescriptions requises par les exigences de la sécurité et convaincue également que des équipes possédant la formation nécessaire à sa mise en service seront disponibles. Par la suite, des représentants de la Commission de contrôle de l'énergie atomique feront des inspections de la centrale afin de s'assurer que son exploitation est conforme à la ligne de conduite qui aura été approuvée.

Je devrais également mentionner que nous avons au cours des quinze dernières années, acquis beaucoup d'expérience dans l'élimination des déchets radioactifs à notre centrale de Chalk River. Là, nous nous sommes attaqués à des problèmes du même genre sinon plus difficiles, et les excellents résultats que nous avons obtenus nous permettent de compter sur des normes aussi bonnes ou même meilleures qu'à Douglas Point.

*Question n° 3*

M. Gray pourrait-il nous dire si l'on projette à l'heure actuelle la construction d'une seconde usine à CANDU?

*Réponse*

L'AECL ne projette pas la construction d'une seconde usine à CANDU. A l'heure actuelle, comme je l'ai signalé, nous sommes en train de modifier l'usine afin d'y incorporer un deuxième réacteur, étant donné que certaines parties de l'usine, telles que la prise et la sortie d'eau, la salle de contrôle et l'aile qui abrite l'administration, peuvent suffire à la mise en service de deux réacteurs.

Nous espérons qu'en temps voulu, l'Ontario Hydro entreprendra de construire un deuxième réacteur à cet endroit.